



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 25-AT-13131

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

VU l'arrêté de délégation du 26 novembre 2024

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour un déménagement que doit réaliser LEROUVREUR THOMAS demeurant 22rue Maréchal de Lattre de Tassigny 50000 SAINT LO, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : AVENUE DU DRAPEAU le 28/10/2025

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT

NEUTRALISATION DE VOIE

19 AVENUE DU DRAPEAU (Dijon), le 28/10/2025, la circulation des cycles est interdite sur le trottoir et la bande cyclable . Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de déménagement, quand la situation le permet. Les cycles circuleront sur la voie de circulation générale affectée au même sens de circulation. Un passage libre de 1,40 mètres minimum devra être assuré pour garantir totalement la sécurité des piétons tant au regard de la circulation qu'à celui de l'activité liée à la présente autorisation. Ce passage devra toujours être laissé en parfait état de propreté.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par Mr LEROUVREUR THOMAS.

Article 3

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Réglementation de l'Espace Public, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , Ordures ménagères, Bureau de suivi et d'analyse d'activité, CSI Circulation, FACTURATION EFFIA, Instruction ODP et Facturation DIVIAPARK
- Mr LEROUVREUR THOMAS

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 16 octobre 2025

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée à la propreté de la ville, aux travaux, aux équipements urbains et aux mobilités

//

Dominique MARTIN-GENDRE